

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 26 Avril 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-six avril

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :

20/04/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – P. PORTE
S. AELVOET - B. BERTRAND – M. DUMAS – S. LEBELLE
J. DELCOURT – J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
J.L. CLOEZ – N. LIGNY – A. VASAI

Date d'affichage :

20/04/2023

Objet de la délibération 20-2023

Modification de la Commission
d'Appel d'Offres

Excusé(s) ayant donné pouvoir

H. JAUBERT à G. BARRIOL
V. LEVEQUE à S. LEBELLE
S. REBUFFAT à S. LUCZAK
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ
M. SOLER à M. DUMAS
N. TARLANT à F. CHEILAN
A. JOUBERT à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

Nicolas LIGNY a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : M. le Maire

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance de décision obligatoire pour l'attribution des marchés publics selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens figurant en annexe du Code de la Commande Publique.

Outre le Maire ou son représentant qui la préside, la CAO est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du Conseil municipal.

Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.

Conformément aux prescriptions de l'art. L2121-22 du CGCT, cette hypothèse se rencontre en cas de vacance d'un siège qui ne peut être pourvu en raison de l'épuisement de la liste de titulaires et de suppléants.

Ainsi, lorsqu'un siège devient vacant, le membre titulaire est remplacé par le 1er suppléant inscrit sur la même liste.

Par délibération n°94-2020 du 15 décembre 2020, le Conseil avait approuvé la composition de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Josiane HAAS FALANGA	Patrick PORTE
Christian ONTIVEROS	Sandra LUCZAK
Paul FARRUGIA	Sandrine REBUFFAT
Frédéric BLARQUEZ	Jérôme DELCOURT
François CHEILAN	Jean-Louis CLOEZ

Suite à la démission de Monsieur Paul FARRUGIA de son mandat de conseiller municipal, il convient d'acter que ce dernier sera remplacé en qualité de membre titulaire par le premier suppléant de la liste, à savoir Monsieur Patrick PORTE.

Le remplacement de M. Patrick PORTE sur la liste des suppléants est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier à savoir Mme Sandra LUCZAK.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 20/05/2023

Publié le 22/05/2023

ID : 013-211300181-20230426-D202023-DE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération 94-2020 du 15 décembre 2020,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : DE DESIGNER outre le Maire en sa qualité de Président, ou son représentant, **les cinq membres titulaires et les quatre membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Josiane HAAS-FALANGA	Sandra LUCZAK
Christian ONTIVEROS	Sandrine REBUFFAT
Patrick PORTE	Jérôme DELCOURT
Frédéric BLARQUEZ	Jean-Louis CLOEZ
François CHEILAN	-

Article II : DE PRÉCISER que la délibération n°94-2020 du 15 décembre 2020 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres est modifiée par la présente délibération.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES - J.H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – N. TARLANT – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 19/05/2023

Reçu en préfecture le 20/05/2023

Publié le [22/05/2023](#)

ID : 013-211300181-20230426-D202023-DE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES

La secrétaire de séance,

Nicolas LIGNY

